RAPPORT N° 161

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à la réalisation de 19 logements à Châteauneuf-les-Martigues par Grand Delta Habitat

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 1 37 58

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre de nouvelles demandes.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La société Grand Delta Habitat domiciliée 3 rue Martin Luther King – CS 30531 - 84 054 Avignon cedex 1, projette l'acquisition en VEFA de 19 logements « La Roselière V » à Châteauneuf-les-Martigues, portant sur un coût prévisionnel de 4 271 805 €

La subvention demandée est de 60 000 € correspondant à 2 logements réservés au Département.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de ces opérations en annexe I et II.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72- 20423	2016- 18008J	60 000 €
	60 000 €				

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la société Grand Delta Habitat d'une subvention globale de 60 000 €, destinée à accompagner l'acquisition en VEFA de 19 logements à Châteauneuf-les-Martigues;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation des 2 logements en faveur du Département;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	60 000 €
		TOTAL A AFFECTER :	60 000 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

. . .

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL